CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

Conseillers en exercice	44
Présents	39
Nombre de pouvoirs	4
Votants	43

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2026 – 108

Subventions aux associations à vocation sociale : LAUSEC (Local Accueil Urgence Sud Est Creusois)

Séance du 30 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Néoux, au nombre de trente-neuf sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 24 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD ; Yves ORLIANGES ; Isabelle RAPINAT ; Stéphane DUPRAT ; Nadine HAGENBACH ; Bernard ROUGIER ; Cynthia VELLEINE ; Jean-Pierre LANNET ; Marie-Anne AUBERT ; Marilyn MONBUREAU ; Gregorio YONG VIVAS ; Alexis TOURADE ; Cyril FIALAIRE ; Didier TERNAT ; Michel LULEK ; Olivier CAGNON ; Mélanie LE NUZ ; Nelly FAISSAT SIRIEIX ; Benjamin SIMONS ; Bernard BONNEFOND ; Thierry LETELLIER ; Chantal PINGUET ; Laurent LHERITIER ; Michel DELRIEU ; François PERREAUT ; Vincent PERRIERE ; Pierrette LEGROS ; Christophe POUCHOL-BLANCHON ; Evelyne PINLON ; Valéry MARTIN ; Jean-Luc LEGER ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Patrick JALLAIS ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Frédéric THOMAS à Mélanie LE NUZ ; Philippe ESTERELLAS à Olivier CAGNON ; Philippe COLLIN à Claude BIALOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur

Guy BRUNET.

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_108-DE

Madame Cynthia VELLEINE présente le rapport suivant.

Contexte

L'association LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence Sud Est Creusois) en activité depuis 2012 accueille les personnes sans abri et en situation de précarité et met à disposition deux logements situés 2 rue Grancher à Felletin.

Le premier logement est destiné à l'accueil des personnes en situation d'urgence orientées par le SIAO de Guéret (115) pour des séjours de 3 jours. Il s'agit d'un studio équipé (cuisine, salle de bain, toilettes et chambre).

Le second logement est destiné à l'accueil des personnes ayant un projet d'insertion au logement et/ou au travail.

Objet de la demande

Par courrier du 08 avril 2026, l'association LAUSEC a sollicité de la Communauté de communes Creuse Grand Sud un soutien financier de 200,00 € pour participer au financement de deux projets.

Éléments d'appréciation

Projet n°1 : Accueil hébergement d'urgence

Toutes les semaines, les 19 bénévoles se relayent pour assurer une permanence afin de gérer les accueils et départs des bénéficiaires en relation étroite avec le SIAO (115) de Guéret.

Leur objectif est de proposer un logement indépendant équipé pour permettre aux personnes accueillies de pouvoir être hébergées dans un logement confortable et propre dans un cadre calme et agréable (les animaux domestiques sont acceptés).

Ils offrent également une assistance alimentaire aux personnes sans ressource par la fourniture de repas.

Leurs équipes de bénévoles (binômes) se relaient chaque semaine pour assurer une disponibilité toute l'année du logement.

Après chaque départ, le logement est remis en état (ménage et fournitures).

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_108-DE

Projet n°2 : Accueil en Logement Temporaire (ALT)

L'objectif est d'accueillir des personnes ayant un projet d'insertion au logement et/ou au travail.

Le contrat d'hébergement s'établit sur 6 mois afin de permettre aux bénéficiaires de reprendre des habitudes de vie quotidienne dans un logement (se faire à manger, faire le ménage, s'intégrer au voisinage, etc.).

Les bénéficiaires sont tenus de verser une participation de 18% de leurs revenus et d'effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien leur projet d'insertion. L'attribution du logement est faite par une commission du SIAO de Guéret après examen du dossier du candidat.

Les bénévoles de l'association visitent régulièrement les personnes hébergées pour assurer le suivi de la bonne mise en œuvre du projet d'insertion.

<u>Éléments financiers</u>

L'association LAUSEC a sollicité la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour l'obtention d'une subvention de 200 €.

Madame Nelly FAISSAT SIRIEIX ne prend pas part au vote.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association LAUSEC une subvention de 200 € au titre de l'exercice 2026,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 30 septembre 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Jean-Luc LEGER,

Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ★ CREUSE GRAND SUD ★

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260930-2026_108-DE